LE TOUR DU LAC

Mensuel
d'informations municipales

Municipalité de Lac-Édouard

Volume 13 numéro 5

Mai 2019

Les Amies d'Édouard : Exposition et vente de leurs créations artistiques

Les Amies d'Édouard peuvent maintenant vous offrir leurs diverses œuvres originales qu'elles ont réalisées depuis septembre 2018. Afin que le lieu soit plus accessible, elles ont décidé de changer d'endroit pour leur exposition.

Ainsi, le samedi 18 mai et le dimanche 19 mai, nous serons présentes au Magasin général de Lac-Édouard (2e étage), de 9 h à 16 h.

Au plaisir de vous accueillir,

Olympe Bordeleau, pour Les Amies d'Édouard

De plus, afin d'amasser des fonds pour leurs différentes activités, les Amies d'Édouard ont réalisé cette magnifique courtepointe ayant pour thème : Les mois de l'année. Quel travail d'artiste !

Le tirage aura lieu le 16 septembre 2019. Chaque billet est disponible au coût de 2,00 $ et on peut se les procurer à la Coop.

Encourageons les membres de cet organisme qui mettent en évidence les talents des gens de chez nous.

Les Amies d'Édouard : Exposition et vente de leurs créations artistiques 1

Avis public 168-2019 2

Distribution d'arbres : rappel

Avis de recours possible auprès de la CMQ 3

Surplus d'eau dans le réseau d'égout municipal 4

Avis aux villageois… 5

Cueillette des déchets encombrants

Fiesta mexicaine

Mise à l'eau des embarcations au quai municipal 6

Lac-Édouard : Volet tourisme 7 8

Des nouvelles de votre Coop 9

Lac-Édouard : Volet entrepreneur 10

ADELE : AGA

Une bien jolie princesse

Célébration eucharistique

Seigneurie du Triton : Ouverture 2019 11

Coordonnées de la Municipalité 12

Bonne Fête

Condoléances

Avis public

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-ÉDOUARD
COMTÉ DE LAVIOLETTE - SAINT-MAURICE

AVIS PUBLIC
DE PROMULGATION
RÈGLEMENT 168-2019

Avis public est donné par la soussignée, Mélanie Dagenais, directrice générale et secrétaire-trésorière, que le Conseil municipal, à la séance ordinaire dudit conseil tenue le 14e jour du mois de mai 2019, a adopté le règlement numéro 168-2019 modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Lac-Édouard portant le numéro 134-2012 (66-1-2012) « relatif au zonage »

Ledit règlement est déposé à la Mairie, 195, rue Principale, Lac-Édouard, où toute personne peut en prendre connaissance aux heures normales de bureau.

Le présent règlement est entré en vigueur le 14 mai 2019, conformément à la loi.
Donné à Lac-Édouard, ce 15e jour du mois de mai 2019.

Mélanie Dagenais,

Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Mélanie Dagenais, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-haut en affichant copies aux endroits désignés par le règlement 158-2018, et ce, le 15 mai 2019.
EN FOI DE QUOI, je signe ce certificat ce 15e jour de mai 2019.

Mélanie Dagenais,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Distribution d'arbres : rappel

Dans le cadre de « Mai, mois de l'arbre », **le samedi 18 mai**, **à compter de 9 h, et ce, jusqu'à 11 h**, au Magasin général, il y aura distribution d'arbres provenant de l'Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice.

Apportez vos contenants (boîtes, sacs, etc.).
C'est gratuit. Premier arrivé, premier servi.
Lac-Édouard, un rendez-vous avec la nature !

Avis de recours possible auprès de la CMQ

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-ÉDOUARD
COMTÉ DE LAVIOLETTE – SAINT-MAURICE

AVIS DE RECOURS POSSIBLE AUPRÈS DE LA CMQ

AFIN D'EXAMINER LA CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT No 168-2019 AU PLAN D'URBANISME

Aux personnes habiles à voter du territoire de la Municipalité de Lac-Édouard.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

1- Lors d'une séance publique tenue le 14 mai 2019, le conseil municipal de Lac-Édouard a adopté le règlement 168-2019 intitulé « Règlement modifiant le règlement no 66 relatif au zonage » de la Municipalité de Lac-Édouard ;

2- Toute personne habile à voter du territoire de la municipalité peut demander par écrit à la Commission municipale du Québec son avis sur la conformité du règlement 168-2019 par rapport au plan d'urbanisme ;

3- Cette demande doit être transmise à la Commission dans les 30 jours qui suivent la publication du présent avis;

4- Si la Commission reçoit une telle demande d'au moins cinq (5) personnes habiles à voter du territoire de la municipalité, celle-ci doit donner son avis sur la conformité du ou des règlements au plan dans les 60 jours qui suivent l'expiration du délai prévu pour demander à la Commission son avis sur la conformité du règlement ou des règlements au plan;

5- Les coordonnées de la Commission municipale du Québec sont les suivantes :
Commission municipale du Québec
500, boulevard René-Lévesque Ouest Bureau 24.200,
24e étage Case postale 24
Montréal (Québec) H2Z 1W7

Donné à Lac-Édouard, ce 15 mai 2019.

Mélanie Dagenais,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Mélanie Dagenais, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis ci-haut en affichant copies aux endroits désignés par le règlement 158-2018, et ce, le 15 mai 2019.

EN FOI DE QUOI, je signe ce certificat ce 15e jour de mai 2019.

Mélanie Dagenais,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Surplus d'eau dans le réseau d'égout municipal

La municipalité a noté l'arrivée d'un surplus d'eau au système de traitement des eaux usées municipal. **Cet excédent d'eau a pour effet de surcharger toutes les composantes du système, d'en diminuer l'efficacité et d'augmenter les risques de bris.** Nous avons aussi noté que cette arrivée excédentaire d'eau se produit au printemps, lors de la fonte des neiges, alors que la nappe phréatique est haute ou à d'autres moments de l'année, après de fortes pluies.

Suite à une inspection du réseau d'égout, il appert qu'il y a un écoulement inhabituel d'eau dans la partie de ce dit réseau passant devant plusieurs demeures, lors des périodes ci-haut mentionnées. C'est pourquoi, notre inspecteur municipal procédera à une inspection de votre sous-sol afin de vérifier la conformité des raccordements de votre pompe submersible visant à pomper le surplus d'eau qui s'y accumule.

Advenant que votre pompe submersible soit raccordée au réseau d'égout, la Municipalité vous demande de prendre toutes les mesures nécessaires afin de corriger cette situation et de faire en sorte que l'eau qui s'accumule dans votre sous-sol ne se retrouve plus dans le réseau d'égout municipal. Un délai de deux semaines vous est accordé pour corriger cette situation.

Toutes ces mesures ne visent qu'un seul but : assurer à tous les citoyens dont la résidence est raccordée au réseau d'égout municipal le meilleur service possible quant au traitement de leurs eaux usées et ce, au moindre coût afin d'éviter l'installation d'équipements supplémentaires, toujours très coûteux.

Comptant sur votre collaboration,

Mélanie Dagenais,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Voici les amendes prévues au règlement 150-2016 en ce qui a trait aux rejets dans le réseau d'égout de la Municipalité de Lac-Édouard.

CHAPITRE IX

DISPOSITIONS PÉNALES

Article 27 – Infractions et peines

Quiconque contrevient à une disposition du présent règlement ou entrave le travail d'un fonctionnaire ou employé chargé de l'application de ce règlement, lui fait une déclaration fausse ou trompeuse ou refuse de lui fournir un renseignement ou un document qu'il a le droit d'obtenir en vertu du règlement commet une infraction et est passible des amendes suivantes :

1° - dans le cas d'une première infraction, une peine d'amende maximale de 1 000 $ pour une personne physique et de 2 000 $ pour une personne morale;

2° - en cas de récidive, une peine d'amende maximale de 2 000 $ pour une personne physique et de 4 000 $ pour une personne morale.

Soyons des citoyens responsables. Il en va de notre bien-être à tous !

Avis aux villageois, à leurs invités et aux personnes qui fréquentent le centre communautaire

Le système de traitement des eaux usées du village ne peut tout traiter. Voici quelques objets que vous ne devez pas jeter dans la toilette car ils bloquent les pompes :

- ☒ mégots de cigarette
- ☒ condoms
- ☒ serviettes hygiéniques
- ☒ solvants
- ☒ sable
- ☒ **lingettes**

Nous avons même trouvé un T-shirt qui bloquait les pompes de la station de pompage de notre réseau d'égout municipal…

Nous espérons que c'était une distraction involontaire.

En fait, le système de traitement des eaux usées ne traite que l'urine, les excréments et le papier hygiénique.

Cueillette des déchets encombrants

Le lundi 20 mai, il y aura cueillette des déchets encombrants (appareils électroménagers, matelas, meubles, etc.). Vous pouvez les placer près de vos sacs à ordures et ils seront ramassés.

Les matériaux de construction ne sont pas considérés comme des déchets encombrants. Prière d'entrer en contact avec M. Michel Bolduc, pour leur transport, au 1-819-805-2847 ou les apporter vous-même au Site de transbordement au 1220, chemin des Pionniers, La Tuque.

Fiesta mexicaine : Quelle belle soirée !

Le samedi 4 mai dernier, c'était la Fiesta Mexicaine au Centre communautaire. L'événement, une initiative de notre responsable du développement rural et directrice générale, Mélanie Dagenais, a attiré 66 personnes. Les commentaires étaient unanimes, une soirée grandement réussie et un repas délicieux, concocté par ***Les 2 Pattes du Lac***.

Notons que Patrick Dagenais et Patricia Dinelle ont partagé 50 % des profits avec **Notre Coop**, entreprise avec qui ils entretiennent de bonnes relations d'affaires. Cette activité a rapporté 330 $ à la Coop. Un geste très généreux, qui prouve que l'union fait la force dans un petit milieu comme le nôtre. Merci à Patrick et Patricia pour leur implication.

Un merci tout particulier à nos bénévoles : Michelle Bernier, Johanne Fréchette, Louise Hudon, Suzanne Lavoie et Jean-François Lessard ainsi qu'à mesdames Mélanie Dagenais et Nancy Hudon, pour avoir organisé cette belle activité.

Merci à toutes et à tous pour votre participation à cette soirée dans le but de soutenir votre Coop.

Un petit oiseau m'a même dit avoir entendu les organisateurs (Mélanie, Nancy, Patricia et Patrick) jaser de la prochaine soirée tellement ils étaient satisfaits de celle-ci. Ce serait du Grec. Restons à l'affût pour ne pas manquer cela !

Mise à l'eau des embarcations au quai municipal

Règlement No 139-2014 « concernant la tarification des mises à l'eau »

Ce règlement consiste à établir un contrôle sur les embarcations qui sont mises à l'eau sur le lac Édouard.
Voici les articles les plus importants de ce règlement :

4. TARIFS

Pour la mise à l'eau d'une embarcation motorisée au quai municipal et pour le stationnement d'un véhicule au stationnement du quai municipal, tout visiteur devra acquitter des frais de 30,00 $ pour la durée du séjour ou de 100,00 $/année.

5. PROCÉDURES

L'achat de la vignette autorisant la mise à l'eau d'une embarcation motorisée et pour le stationnement d'un véhicule au stationnement du quai municipal sera possible au Magasin général, 148, rue Principale, Lac-Édouard, selon les heures d'ouverture de celui-ci. La vignette devra être placée bien en vue sur le tableau de bord du véhicule stationné.

6. TARIFS (COMMERCES)

Pour la mise à l'eau d'une embarcation motorisée chez un des commerces suivants : Domaine Lac-Édouard et Pourvoirie Le Goéland, les visiteurs devront acquitter des frais de 30,00 $ pour la durée du séjour ou de 100,00 $/année. Les clients des commerces ne sont pas visés par les articles 4 et 6 du présent règlement.

9. PROPRIÉTAIRES

Les propriétaires de Lac-Édouard (résidents permanents, villégiateurs ainsi que leurs proches-parents) ne sont pas visés par les articles 4 et 6 du présent règlement.

11. UTILISATEURS D'EMBARCATION NON MOTORISÉE OU À PROPULSION UNIQUEMENT PAR MOTEUR ÉLECTRIQUE

Les utilisateurs d'embarcations non motorisées ou à propulsion uniquement par moteur électrique ne sont pas visés par les articles 4 et 6 du présent règlement.

Le règlement complet est disponible sur le site web de la municipalité de Lac-Édouard au www.lacedouard.ca dans la section règlementation de l'onglet à consulter ou directement au bureau de la Mairie au 195, rue Principale à Lac-Édouard.

Jean-François Lessard,
Inspecteur municipal

Lac-Édouard : Volet tourisme

La Pourvoirie Le Goéland

Service d'hébergement (PE) soit en chalet, soit en condo (4 étoiles) et ce, toute l'année.

Pour Information, composez le 819-653-2006.

Au plaisir de vous servir chez nous !
Lucie et Réjean

Camping Lac-Édouard

Situé sur les bords du lac Édouard, notre camping « trois services » vous accueille du 15 mai au 15 septembre.

Pour information : Tél. : 819-653-2006.

Restaurant Aux Deux Pattes du Lac

Ouverture : du dimanche au samedi

12, rue Édmond, Lac-Édouard
Téléphone : 819-653-2518
Aux Pattes du Lac

Menus du jour et à la carte.
Venez partager un bon repas avec nous,

Patricia Dinelle et Patrick Dagenais

Le Domaine Lac-Édouard

Vous attend pour la saison estivale. Ouverture du dimanche au samedi, de 8 h à la fermeture.
Tél. : 819-653-2100

Courriel : manonveillette28ahotmail.com
Au plaisir de vous accueillir,
Manon et Richard

Gîte Le Presbytère

169, rue Principale,
Lac-Édouard G0X 3N0
Téléphone : 819-653-2244
Courriel : presbyterelacedouard@gmail.com

Site Web : www.gitepresbyterelacedouard.com
Facebook : https://facebook.com/lepresbyterelacedouard

Le Gîte d'Édouard est situé à 3 minutes de marche de la gare. Ouvert 12 mois par année, nous pouvons accueillir 8 personnes dans 3 chambres.

Pour information :
Nicole Ouellet
au 819-653-2165 ou
www.gitelacedouard.com

Sanatorium Historique Lac-Édouard

400, rue Principale
819-653-2071
Que ce soit pour camper ou loger en auberge, nous serons heureux de vous accueillir.

Les Coffrets de Lorraine

Capteurs de rêves, bijoux, cueillette de champignons sauvages, accessoires de mode et autres surprises vous attendent au 265, rue Principale
819-653-2052

La Seigneurie du Triton

Plusieurs possibilités s'offrent à vous, entre autres, visite historique, repas du soir ou du midi, activités à la journée : plein air, pêche.
Pour nous rejoindre,
819-653-2150 ou 1-877-393-0557 ou
www.seigneuriedutriton.com.

Lac-Édouard : Volet tourisme

VIA RAIL VÉLOS

VIA Rail est fière de vous annoncer que la promotion de l'enregistrement de vélo sur le train **Montréal-Jonquière** est de retour cette année et en plus, la promotion sera disponible aussi sur le train **Montréal-Senneterre** du **1 mai au 31 octobre 2019.**

Chaque voyageur à bord d'un de ces trains bénéficiera d'un **enregistrement de son vélo gratuitement** (valeur de 25 $ par aller). Puisque les espaces pour les vélos sont limités à bord du train, vous devez communiquer avec notre centre d'appels pour nous en aviser en composant le **1 888 VIA-RAIL (1 888 842-7245).**

Pour plus d'information sur la promotion et sur le trajet Montréal-Jonquière ou pour réserver :
http://www.viarail.ca/fr/decouvrez-nos-destinations/trains/trains-regionaux/montreal-jonquiere

Pour plus d'information sur la promotion et sur le trajet Montréal-Senneterre ou pour réserver :
https://www.viarail.ca/fr/decouvrez-nos-destinations/trains/trains-regionaux/montreal-senneterre

Vous pouvez en parler dans vos réseaux et inviter les gens à prendre le train et profiter de cette belle promotion.

Anick Cesaria
Conseillère, Communications Marketing
Advisor, Marketing Communications

Les champignons du Lac-Édouard

Pour une quatrième année consécutive j'offre des formations d'initiation aux champignons forestiers.

Voici les dates et infos qui vous aiguilleront afin d'y assister. Au plaisir de partager ma passion avec vous,

Lorraine Hallé, Téléphone : 819-653-2052

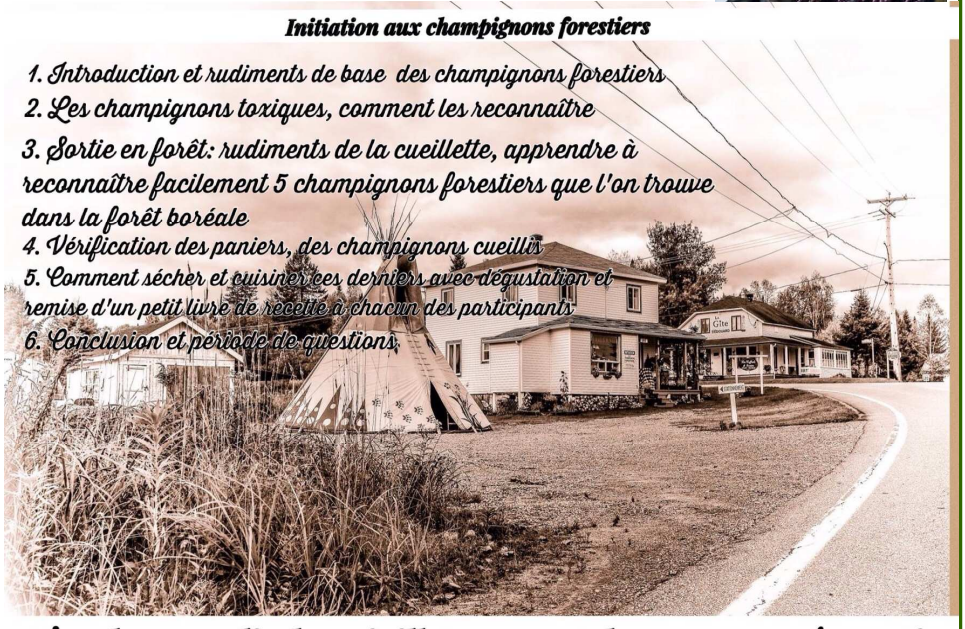

Tous les samedis du 13 juillet au 12 octobre 2019 sur réservation

Canot Kayak

Rivière Batiscan : 14e édition

Samedi 1er juin 2019

Randonnée Amicale :
Débutants motivés,
Intermédiaires et
Experts

Information et Réservation avant le lundi 27 mai 2019 :

Jean-René Carpentier
418-336-3259

info@exitnature.com

www.exitnature.com

Bienvenue à toutes et à tous !

Des nouvelles de votre Coop

En avril, notre Magasin général a enregistré des ventes similaires à celles du même mois de 2018. En effet, à la fin d'avril 2019 on enregistrait un léger surplus de 1 593 $ sur l'objectif visé qui était de 30 000 $.

Rappel : heures d'ouverture du Magasin général

Les lundi, mardi, mercredi, samedi et dimanche : 8 h 30 à 18 h
Les jeudi et vendredi : 8 h 30 à 20 h 30.

Pour des occasions particulières (jours fériés), des changements possibles seront affichés à la porte d'entrée.

CONTINUONS D'APPUYER NOTRE COOP ! ACHETONS CHEZ NOUS !

Comparatif Ventes Nettes COOP — Avril — 2019

Total du mois			
2018	2019	Comparatif	
31 637,40 $	31 592,95 $	-44,45 $	-0,14%

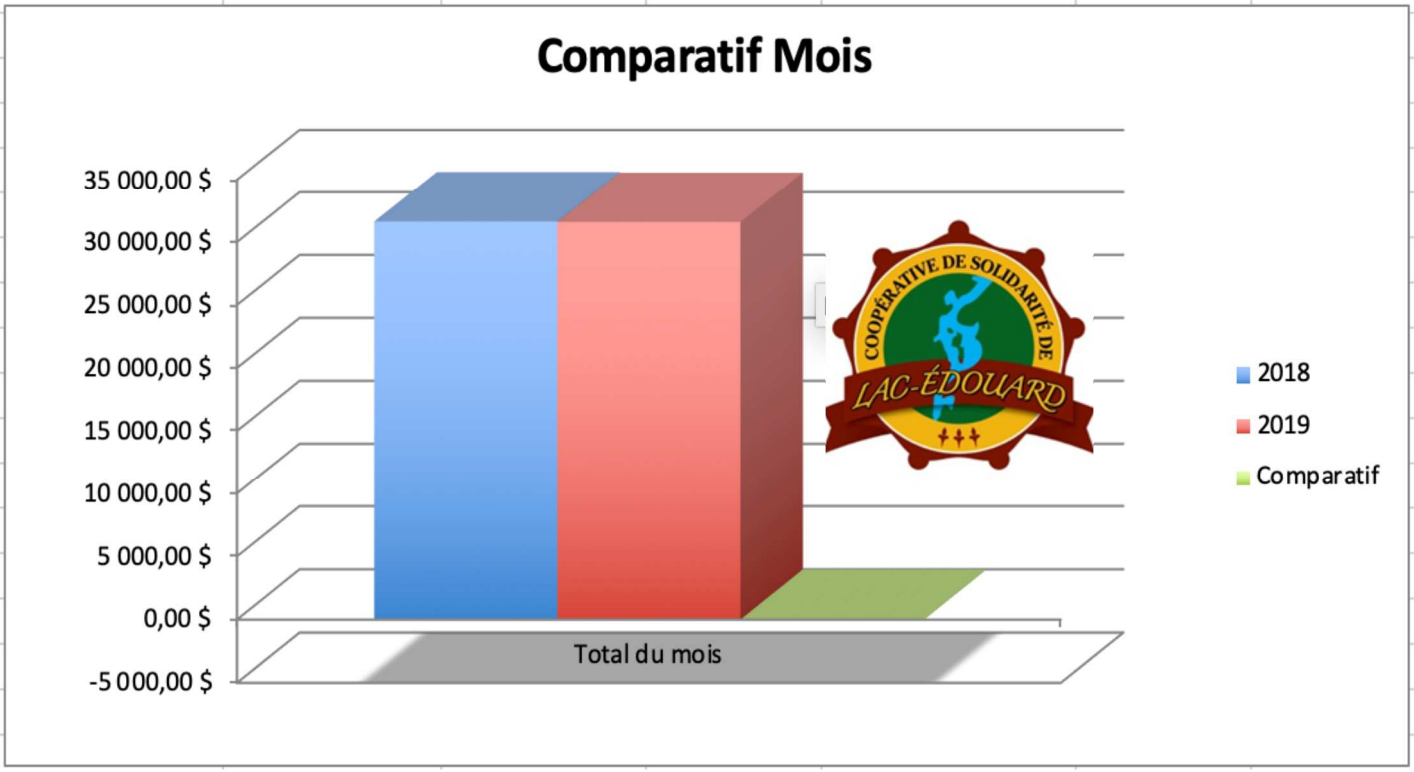

Lac-Édouard : Volet entrepreneur

Entrepreneur Gilles Cloutier Inc.

Gilles Cloutier et son équipe remercient sa fidèle clientèle et vous souhaitent une excellente saison estivale.
Nos services : Excavation, installation de ponceaux, transport de gravier et sable, entretien de chemins, installation septiques dont système Écoflo.

Coordonnées : Tél. : 819 653-2288, Courriel : ent.gillescloutier@xplornet.ca

Excavation Lac-Édouard

Terrassement, fosse septique, nivelage, excavation, installation de ponceaux, etc.,
Contactez-nous : Réjean Rioux au 819-653-2006.
Bon été !

ADELE : AGA

Vous êtes cordialement invités à assister à

l'AGA d'ADELE qui aura lieu

le samedi 15 juin 2019

à 10 h au Centre communautaire.

Pour avoir des nouvelles de votre association et vous impliquer, c'est avec grand plaisir que nous vous invitons à y assister.

C'est un rendez-vous,
Lorraine Hallé, secrétaire

Célébration eucharistique

Une messe sera célébrée, le mardi 28 mai, à 10 h 30, à la bibliothèque municipale, pour Denis Cantin, par les membres CJS de Lac-Édouard et pour Cécile Pothier par parents et amis.

Célébration de la Parole

Animée par mesdames Lise Bertrand et Marthe Chabot, **tous les samedis à 16 h, il y a une célébration de la Parole à la bibliothèque du Centre communautaire.**

Venez partager avec nous ce moment privilégié.

Une bien jolie princesse

Le 22 mars dernier, Mélanie Villemure et Christian Marchand avait l'immense joie de voir naître la petite Jasmine, laquelle pesait 4 196 g (9 lb, 4 oz) et mesurait 50,8 cm (20 po.).

Les grands-parents, Johanne et Michel Marchand ainsi que Diane et Richard Villemure ont accueilli Jasmine avec beaucoup d'émerveillement.

Toutes nos félicitations aux nouveaux parents !

Seigneurie du Triton : Ouverture 2019

Comme vous le savez, le chemin d'accès au Triton est présentement en période de dégel. Afin de nous éviter de l'entretien supplémentaire, votre collaboration est essentielle, et ce, en respectant une limite de vitesse diminuée.

La famille de La Seigneurie du Triton et son équipe vous attendent sur le bout du quai à partir du lundi 13 mai.

Plusieurs possibilités s'offrent à vous afin de profiter du site, en famille ou entre amis :

- Visite historique des lieux
- Repas du soir table d'hôte ou gastronomique
- Repas du midi au Club House ou au Shore-lunch
- Activités à la journée : plein air, pêche, etc.

Pour nous rejoindre, 819-653-2150 ou 1-877-393-0557 info@seigneuriedutriton.com www.seigneuriedutriton.com ou suivez-nous sur notre page https://www.facebook.com/SeigneurieDuTriton

Nous y avons régulièrement des concours durant la période estivale et vous y informons de nos bons coups.

N'hésitez pas à vous renseigner sur les prix et les disponibilités : **à noter que de la mi-juillet à la mi-août, les disponibilités se font rares, puisque le site est déjà très achalandé,** il ne faut pas nous en vouloir !

Nous serons très heureux de vous accueillir,
Annie, Isabelle, Nicolas et toute la famille du Triton

Activité d'initiation à la pêche en famille

Initiation à la pêche en famille

Quand : 6 juillet 2019 de 9 h à 17 h
Où : À la Seigneurie du Triton
Quoi : Pêche à la truite au lancer léger
Qui : Familles habitant à Lac-Édouard (maximum de 2 enfants par adulte)

Programme

Transfert en bateau à 8 h 30
Accueil historique
Prêt du matériel de pêche
Atelier d'initiation de pêche de 9 h à 11 h
Départ sur le territoire de pêche
Clinique de maniement d'un bateau moteur
Shore-lunch entre midi et 13 h 30
Retour à la pêche
Départ au plus tard à 19 h

Les prix

Adulte: 80 $ taxes incluses (accompagné d'au maximum 2 enfants gratuit)
Enfant de 4 à 13 ans : GRATUIT (accompagné d'un parent)
Jeune de 14 à 17 ans : 40 $ taxes incluses (accompagné d'un parent)
Les adultes doivent posséder un permis de pêche provincial
Les enfants peuvent participer au quota de pêche de l'adulte accompagnateur possédant un permis en règle.

Vivez une journée de pêche de rêve en apprenant les techniques de base, en profitant du calme de la nature environnante et d'un service hors-pair offert par les membres de notre équipe Cette activité vous permettra également de manger à notre fameux Shore-lunch le midi. La pêche à la truite peut être un peu plus difficile à cette période puisque l'eau des lacs est plus chaude, la truite se tient donc plus en profondeur et est moins active. Mais vous procurerez à toute la famille des souvenirs uniques que chacun chérira et aimera se remémorer. C'est une expérience hors du commun au cœur de la nature, loin des tracas du quotidien, qui aidera à tisser des liens familiaux encore plus forts autour d'une activité procurant bien-être ainsi qu'un sentiment de liberté. Se retrouver en plein milieu d'un lac, au calme avec seule trame de fond le bruit de la nature environnante : le rêve et la magie du Triton.

Municipalité de Lac-Édouard

195, rue Principale
Lac-Édouard
G0X 3N0

Téléphone : (819) 653-2238
Télécopie : (819) 653-2338
Messagerie : infos@lacedouard.ca

Heures d'ouverture du bureau municipal

Lundi au jeudi :
9 h à 12 h et 13 h à 16 h

Vendredi : Fermé

Retrouvez-nous sur le Web :
www.lacedouard.ca

DIRECTION GÉNÉRALE - TAXATION MUNICIPALE - DÉVELOPPEMENT RURAL

Communiquez avec madame Mélanie Dagenais
Directrice générale et secrétaire-trésorière
(819) 653-2138 / Courriel : melanie.dagenais@lacedouard.ca

PERMIS DE CONSTRUCTION - INSPECTION MUNICIPALE

Communiquez avec monsieur Jean-François Lessard
Inspecteur municipal
(819) 653-2438 / Courriel : jean-francois.lessard@lacedouard.ca

CHANGEMENT D'ADRESSE - INFORMATIONS GÉNÉRALES

Communiquez avec madame Nancy Hudon
Adjointe administrative
(819) 653-2238 / Courriel : nancy.hudon@lacedouard.ca

ASSEMBLÉE DU CONSEIL MUNICIPAL

Les assemblées publiques du Conseil municipal de Lac-Édouard se tiendront le deuxième mardi du mois à 19 h.

Date de la prochaine assemblée régulière :

le mardi 11 juin à 19 h

Bienvenue à toutes et à tous !

Bonne Fête

Mai

14 : Olympe Bordeleau
Denis Parent
16 : Sylvain Marchand
18 : Carole Cloutier
22 : Christiane Beaulieu
23 : Gérard Audy
25 : Michel Bolduc
29 : Stéphanie St-Jarre Muir

Juin

12 : Gary St-Jarre
Céline Brassard

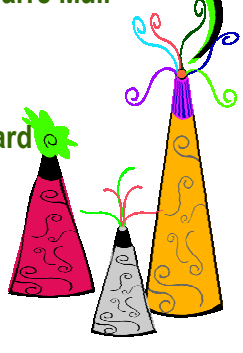

Condoléances

Nous désirons offrir nos plus sincères condoléances aux membres des familles endeuillées suite aux décès de madame Mariette Goudreault-Capano et celui de monsieur François Fournier.

Madame Goudreault-Capano était la mère de monsieur Denis Capano, citoyen de Lac-Édouard.

Monsieur François Fournier était le conjoint de madame Normande Vincent. Ils ont été résidents de Lac-Édouard pendant plusieurs années.